

Maître Harry ORHON, Avocat au Barreau du Val de Marne,
15 Boulevard de Strasbourg - 94130 NOGENT SUR MARNE - **Tel: 01.49.77.10.04**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur - A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL - Place du Palais - Rez-de-chaussée - bâtiment nord - Salle A, B ou J

L'adjudication aura lieu le JEUDI 30 JANVIER 2025 à 9 H 30

Aux requête, poursuites et diligences du :
Syndicat des copropriétaires de la Résidence «Le Bois Matar» sise 67 à 83 avenue du Président JF Kennedy - 94190 Villeneuve-Saint-Georges agissant poursuites et diligences de **M^e Béatrice DUNOGUÉ-GAFFIÉ**, es-qualité d'administrateur judiciaire de la copropriété demeurant 23 rue d'Hauteville 75010 Paris. Désignée à cette fonction par ordonnance sur requête du Président du TGI de Créteil en date 16/04/2015 au visa de l'article 29-1 de la loi du 10/07/1965, prorogée à cette fonction suivant ordonnances rendues par le Président du TGI de Créteil en date de 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 puis du Président du TJ de Créteil en date des 12/05/2021, 5/04/2002, 13/04/2023 et 20/03/2024. Ayant pour avocat **M^e Harry ORHON**, Avocat au Barreau du Val de Marne

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)

73 av. du Président John Fitzgerald Kennedy

Dans un ensemble immobilier à usage d'habitation dénommé « résidence Le Bois Matar » cadastré section

AL n° 252 pour une contenance de 1 ha 08 a 71 ca

LOT N° 35 : Dans le bâtiment D, au 3^{ème} étage,

UN APPARTEMENT - Type F4 de 76,28 m²,

comprenant : couloir d'entrée, séjour, cuisine, trois chambres dont une avec salle de bain attenante, wc, salle de bain, pièce dans le couloir

Et les 830/100.000^{èmes} des parties communes générales. **LOT N° 151** : Dans le bâtiment D, au

sous-sol, **UNE CAVE**. Et les 55/100.000^{èmes} des parties communes générales.

LES BIENS SONT OCCUPES PAR LES PROPRIETAIRES.

MISE à PRIX : 30.000 €

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre de M^r le Bâtonnier
Séquestre d'un montant de 3 000 €.

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau du CRETEIL, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé à NOGENT SUR MARNE, le 2 Décembre 2024 signé, **M^e Harry ORHON**

RENSEIGNEMENTS : 1°) **M^e Harry ORHON**, Avocat au Barreau du Val de Marne, 15 Boulevard de Strasbourg - 94130 NOGENT SUR MARNE - **T : 01.49.77.10.04**. 2°) **M^e Julie COUTURIER**

membre de **JCD Avocats**, Avocat au Barreau de PARIS, 81 rue de Monceau 75008 PARIS - **T. 01.56.59.29.45 de 10h à 12h**. Le cahier des conditions de vente (RG n°24/00058) peut être consulté en original au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, et en copie au Cabinet de Maître Julie COUTURIER.

Renseignements sur sites Internet : www.avocats-ventes.com et www.licitor.com

VISITE SUR PLACE LE : MERCREDI 22 JANVIER 2025 DE 9H15 À 10H15